

mois de la quatre-vingt-cinquième année de la République de Chine correspondant au vingt-trois juillet mil neuf cent quatre-vingt-seize.

POUR LE GOUVERNEMENT DE  
LA REPUBLIQUE DE CHINE  
[Signé]  
John H. CHANG  
Ministre des Affaires  
Etrangères

POUR LE GOUVERNEMENT DE  
LA REPUBLIQUE DU SENEGAL  
[Signé]  
Moustapha NIASSE  
Ministre d'Etat, Ministre  
des Affaires Etrangères et  
des Sénégalais de l'Extérieur

CONTRAT RELATIF AU COMPTE SPECIAL  
SINO-SENEGALAIS POUR LE  
DEVELOPPEMENT DES CULTURES  
MARAICHERES DANS LA ZONE DE  
DIAMNIADIO ENTRE L'AMBASSADE DE  
LA REPUBLIQUE DE CHINE ET LE  
FONDS DE PROMOTION ECONOMIQUE  
(FPE)

Signé le 17 décembre 1996  
Entré en vigueur le 17 décembre 1996

PREAMBULE

Sur proposition de la Mission d'étude de la République de Chine à la suite d'une visite effectuée en République du Sénégal du 18 au 27 mars 1996, il est créé un compte spécial destiné au financement des fonds de roulement nécessaires aux exploitants maraîchers dans la zone de Diamniadio en République du Sénégal.

日即公元一九九六年七月二十三日  
訂於台北。

中華民國政府代表  
外交部部長  
章孝嚴〔簽字〕

塞內加爾共和國政府代表  
外交暨僑務國務部長  
倪雅思〔簽字〕

中華民國大使館與塞內加爾共和國經濟推廣基金關於中、塞(迪安尼究地區)蔬菜發展專戶合約

八十五年十二月十七日簽訂  
八十五年十二月十七日生效

序言

依據一九九六年三月十八日至二十七日中華民國赴塞內加爾共和國考察團之建議，成立一個專戶，以提供塞內加爾共和國迪安尼究(DIAMNIADIO)地區蔬農所需之循環資金。

## ARTICLE 1: Dénomination

Le compte spécial susmentionné est dénommé “Compte Spécial Sino-Sénégalais pour le Développement des Cultures Maraîchères dans la Zone de Diamniadio”, ci-après désigné le Compte Spécial dont le montant est fixé à deux cent mille (200,000) dollars U.S.

## ARTICLE 2: Objectifs

Les objectifs visés par le Compte Spécial sont:

- l'exploitation optimale de deux cents (200) hectares de la zone de Diamniadio en cultures maraîchères,
- l'accroissement des revenus des exploitants maraîchers de la zone de Diamniadio.

## ARTICLE 3: Organisation

Il est créé un comité Technique présidé par un conseiller de Monsieur le Premier Ministre sénégalais et composé des membres suivants:

- un Représentant de l'Ambassade de la République de Chine au Sénégal,
- le Directeur de l'horticulture,
- un Représentant des exploitants de la zone du projet,
- un Représentant du Fonds de Promotion Economique (FPE) qui assure le secrétariat.

Le rôle du Comité Technique est d'élaborer les programmes annuels du Compte Spécial et d'en assurer le contrôle et la coordination. Il se réunira au moins une fois par trimestre.

## 第一條 名稱

上述專戶之名稱為「中、塞（迪安尼究地區）蔬菜發展專戶」（以下簡稱專戶），其金額為二十萬美金。

## 第二條 目標

專戶之目標如左：

- 積極開發迪安尼究地區二百公頃土地為蔬菜區；
- 增加迪安尼究地區蔬農之收入。

## 第三條 組織

成立一個由塞內加爾共和國總理顧問主持之技術委員會，其成員包括：

- 中華民國大使館代表一人；
- 園藝主任一人；
- 本地區蔬農代表一人；
- 塞內加爾共和國經濟推廣基金（FPE）代表一人將負責秘書處業務。

技術委員會將草擬專戶之年度計畫並予以查核及協調，其至少每季應開會乙次。

**ARTICLE 4: Gestion**

La gestion du Compte Spécial est assurée par le Fonds de Promotion Economique (FPE) qui accordera des crédits par l'intermédiaire d'établissements financiers locaux qui ont été choisis, notamment la Caisse Nationale du Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) et l'Alliance de Crédit et d'Épargne pour la Production (ACEP).

**ARTICLE 5: Conditions du Crédit**

Les prêts seront accordés à un taux d'intérêt maximum de 6% l'an et pour une durée maximum de 12 mois.

Ils seront exclusivement destinés au financement de fonds de roulement des exploitants maraîchers.

**ARTICLE 6: Obligations du FPE**

- Le FPE est tenu d'informer l'Ambassade de la République de Chine au plus tard le 15 de chaque mois sur les activités du Compte Spécial.
- Le FPE est tenu de préparer les réunions du Comité Technique et d'en assurer le secrétariat.
- Le FPE ouvrira un compte spécial à la Citibank-Dakar, au nom du "Compte Spécial Sino-Sénégalais pour le Développement des Cultures Maraîchères dans la Zone de Diamniadio".

**ARTICLE 7: Obligations de l'Ambassade de la République de Chine**

- L'Ambassade de la République de Chine versera dans le compte ouvert par le FPE au nom du Compte

**第四條 管理**

專戶之管理將由塞內加爾共和國經濟推廣基金負責，其將透過指定之當地金融機構，尤其是塞內加爾共和國農業信貸銀行（CNCAS）及生產信貸暨儲蓄聯盟（ACEP）核撥貸款。

**第五條 貸款條件**

貸款之年利率不得超過百分之六，其貸款期限至多一年。

本貸款僅供蔬農申貸。

**第六條 塞內加爾共和國經濟推廣基金之義務**

- 塞內加爾共和國經濟推廣基金應於每月十五日前提交中華民國大使館有關專戶之業務報告。
- 塞內加爾共和國經濟推廣基金應準備技術委員會開會事宜並負責秘書處之業務。
- 塞內加爾共和國經濟推廣基金將在達卡美國花旗銀行開立一個名為「中、塞（迪安尼究地區）蔬農發展專戶」之特別戶頭。

**第七條 中華民國大使館之義務**

- 中華民國大使館將在塞內加爾共和國經濟推廣基金所開立之

Spécial un montant de deux cent mille (200,000) dollars U.S.

- L'Ambassade de la République de Chine détachera un expert chinois spécialisé dans le maraîchage qui assurera la supervision et le contrôle technique des projets financés par le Compte Spécial.

#### ARTICLE 8: Obligations du Fonds de Garantie

- Le Fonds de Promotion Economique (FPE) mettra en place un Fonds de Garantie qui a pour objet d'apporter aux banques et aux établissements financiers les garanties nécessaires pour couvrir les risques de financement des projets maraîchers sino-sénégalais dans la zone de Diamniadio.
- Les ressources du Fonds de Garantie proviennent d'une donation initiale de soixante-quinze mille (75,000) dollars U.S. et de toutes autres ressources.
- Les modalités de fonctionnement du Fonds de Garantie seront fixées par le "Règlement Intérieur du Fonds de Garantie du Projet Sino-Sénégalais pour le Développement des Cultures Maraîchères dans la Zone de Diamniadio."

#### ARTICLE 9: Litige

Tout différend ou litige né de l'exécution du présent Contrat sera réglé à l'amiable.

#### ARTICLE 10: Election de domicile

Pour l'exécution du présent Contrat, les deux Parties Contractantes font élection de domicile comme suit:

- l'Ambassade de la République de Chine, BP 4164 Dakar.
- le FPE, 17 boulevard de la République, BP 6481

上述專戶提撥二十萬美元。

- 中華民國大使館將派遣蔬菜專家乙人，負責專戶計畫之監督與技術查核。

#### 第八條 擔保基金之義務

- 塞內加爾共和國經濟推廣基金將設置擔保基金，提供銀行及金融機構必要之擔保，以承擔核貸中、塞（迪安尼究地區）蔬菜計畫貸款之風險。
- 本擔保基金之財源來自創始捐贈（七五、〇〇〇美元）及其它財源。
- 本擔保基金之運作方式將由「中、塞（迪安尼究地區）蔬菜發展計畫擔保基金辦法」規範之。

#### 第九條 爭訟

本合約執行所引起之爭議或法律訴訟，將以和睦方式解決。

#### 第十條 住所之選定

締約雙方為履行本合約，選定其住所如下：

中華民國大使館：BP4164  
Dakar

塞內加爾共和國經濟推廣基

Dakar.

**ARTICLE 11: Le présent Contrat entrera en vigueur dès sa signature.**

EN FOI DE QUOI, les Représentants dûment autorisés des deux Parties Contractantes ont signé le présent Contrat établi en double exemplaire en chinois et en français, les deux textes faisant également foi.

FAIT à Dakar, le dix-septième jour du douzième mois de la quatre - vingt - cinquième année de la République de Chine correspondant au dix-sept décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize./.

POUR L'AMBASSADE DE  
LA REPUBLIQUE DE CHINE

[Signé]

TOU Chou-seng

Ambassadeur

POUR LE FONDS DE PROMOTION  
ECONOMIQUE

[Signé]

Aminata SAKHO

Administrateur

金：17 Boulevard de la république,  
BP6481 Dakar

第十一條

本合約經雙方簽字後立即生效。

本合約以中文及法文各繕兩份，兩種文字約本同一作準。為此，締約雙方各經其授權之代表爰於本合約簽字，以昭信守。

中華民國八十五年十二月十七日  
即公元一九九六年十二月十七日  
訂於達卡。

中華民國駐塞內加爾共和國

大使館

大使

杜筑生〔簽字〕

塞內加爾共和國經濟推廣基金

執行長

薩可荷〔簽字〕